

Objet : Demande individuelle de reconnaissance de la force majeure pour non semis de cultures d'hiver 2023/2024 - Campagne PAC 2024 -

Je soussigné :

Dénomination :

N° Pacage :

Compte-tenu des conditions climatiques pluvieuses, je demande à bénéficier d'une situation de force majeure pour prendre en compte les cultures d'hiver que je n'ai pas pu semer fin 2023 au titre :

- des obligations de rotations (BCAE 7)
- de la diversité des assolements pour l'écorégime, voie des pratiques, le cas échéant

Les parcelles et cultures concernées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° d'îlot	N° de parcelle	Culture d'hiver à prendre en compte (et qui n'a pas pu être semée)	Code de la culture d'hiver à prendre en compte

Fait à, le

Signature:

(dans le cas d'une forme sociétaire, le signataire est le gérant ou tous les associés en cas de GAEC)

Le formulaire doit être joint à la déclaration PAC 2024.

Attention : dans votre déclaration PAC 2024, il convient de déclarer les cultures effectivement en place et pouvant être identifiées en cas de contrôle. Les cultures non semées listées ci-dessus seront prises en compte uniquement pour les obligations de rotation et l'écorégime voie des pratiques. Les cultures effectivement en place pour la campagne 2024 seront prises en compte pour toutes les autres aides et obligations (rotations sur 4 ans, aides couplées, bio, ICHN, MAEC notamment).